Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Pension alimentaire

Par quiquequoi

bonjour!
suite à un cancer, j'ai cessé brutalement mon activité libérale et donc je me retrouve sans revenus avec beaucoup de charges. je dois saisir le TGI pour demander la suppression de la pension alimentaire de 400.00 euros donnée à ma fille agée de 20 ans qui a son appartement.
dans le dernier jugement il est stipuler "il appartient à la demaderesse de saisir le juge aux affaires familiales en demandant non la convocation de son ex-mari mais celle de sa fille en sa qualité de créancière de la pension alimentaire ", alors dans le formulaire de demande de modification de pension,je dois mettre mon identité, et qui est l'autre partie ma fille ou mon ex mari sachant que ce dernier reste le deuxième parent et que ma fille fait des études?
cordialement!